



SEANCE du

CONSEIL MUNICIPAL

du 24 janvier 2012

Votes et Réactions des élus de notre groupe d'opposition.
par Roland ZORZAN

Les élus de l'opposition ont votés
FAVORABLEMENT sur les rapports suivants:

→ **POUR** le projet de l'ANEV (Association nationale des élus de la vigne et du vin) pour s'opposer à la libéralisation des droits de plantation de la vigne comme l'a décidé La Commission Européenne.

→ **POUR** l'acquisition des parcelles cadastrées BB N° 134 et 135 à la ZAC ST Martin, appartenant à la CITADIS (Avignon) : En raison de la fin de la concession d'aménagement de la ZAC St.Martin par la CITADIS, notamment à usage de voirie, certaines parcelles doivent faire l'objet d'un transfert de propriété, à titre gratuit, en faveur de la ville (130 m² + 1185 m²).
Remarque : Rappelons que c'est la CPA qui a la maîtrise technique et financière des zones d'activité sur le territoire communautaire, et que toutes les acquisitions foncières faites par les communes membres dans ce domaine, font l'objet de remboursements de la part de la Communauté du Pays d'Aix !

→ **POUR** La signature d'une convention de participation au coût d'équipement de la ZAC St Martin entre la Commune de Pertuis et l'EURL OPIM représentée par Mr. P. Arnoux.

→ **POUR** l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'automates d'appel et d'alerte sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA) :
La CPA s'implique plus fortement dans le domaine des risques majeurs ; elle constitue pour les communes qui souhaitent y adhérer, un groupement de commandes, à travers un marché public, pour l'acquisition et la mise en place d'automates d'alerte des populations !
L'EPCI se chargera de coordonner et de lancer le marché public pour la désignation du délégataire pour une durée de 4 ans. Ce groupement de commandes permettra d'obtenir des prix intéressants sur le marché pour l'installation de ces automates !

Intervention de Roland ZORZAN :

Je souhaite intervenir sur ce rapport, en rappelant que la commune de Pertuis avait, après les inondations de l'Eze en 1993, mis en place un système d'alerte qui pouvait prévenir environ 800 riverains en cas de crues imminentes de ce torrent. Dans la convention constitutive du groupement, il est dit dans la rubrique "Objet" que le prestataire choisi devra mettre en place le dispositif d'automates d'appels propre aux besoins de chaque commune adhérente au groupement !

Ce qui m'amène à poser plusieurs questions :

- *La commune de Pertuis qui dispose déjà de ce type de dispositif d'appel doit-elle pour autant adhérer à ce groupement de commandes ?*

- Est-ce que le fait d'adhérer à cette convention veut dire que notre système est obsolète ?
 - Une fois la commande passée et le délégataire désigné, quel sera le coût d'installation et de fonctionnement de ce système pour la commune de Pertuis, ou est-ce la CPA qui prendra en charge les dépenses afférentes à ce projet ?
- D'autre part, il y a une anomalie de fonds dans la présentation de ce rapport, puisque dans les documents annexes, nous trouvons un bulletin d'adhésion de la commune de Pertuis au groupement de commande lancé par la CPA, déjà signé par le Maire en date du 28 octobre 2011 !
- Je trouve cette méthode de travail tout à fait paradoxale, puisque dans la démarche, le conseil municipal aurait du délibérer avant que le Maire signe le bulletin d'adhésion !!!!
- Dans ce cas, à quoi sert notre assemblée délibérante ?

Commentaire :

L'Adjoint à la sécurité affirme que le système "Antibia", mis en place, par la municipalité précédente, après les inondations de l'Eze en 1993, est devenu obsolète ; que le nouveau système communautaire d'alerte des populations sera pris en charge financièrement par la commune de Pertuis !

→ **POUR** la suppression du forfait de nuit au parking "Vigne", quartier Ode la Dévalade, à compter du 1 Février 2012.

→ **POUR** la mise en place de la carte d'achat public dans certains services municipaux :

Le principe de cette carte est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer, directement auprès des fournisseurs référencés, les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services.

Un marché a été conclu pour 4 ans avec la Caisse d'Epargne ; la mise en place pourrait se faire le 01/03/2012.

Une commission de 0,10 € sera prélevée par la banque sur chaque transaction réglée par carte d'achat. Ce système devrait générer des économies dans la gestion des achats communaux.

→ **POUR** une demande de participation financière destinée à la création d'un restaurant scolaire dans l'enceinte des écoles primaires A.Camus et G.Brassens :

C'est au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), dont la commune est éligible pour 2012, que cette demande est faite afin que soit retenu le projet de création de ce restaurant scolaire.

Le montant du projet est de 672.258 € TTC, soit 562.089 € HT.

Demande de participation DETR 196.731 € (35%)

Commune 365.558 € (65%)

Commentaire :

Cette étude et ce projet scolaire appartiennent aux travaux de l'ancienne "Commission scolaire" du mandat 2001/2008 !

Comme quoi, les bons projets ressortent des cartons !!!!!!!!!!!!!

→ **POUR** la garantie d'emprunt opération acquisition/amélioration de 3 logements, 130 immeuble place Mirabeau, par la société SACOGIVA d'Aix en Provence.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 (DOB) :

Conformément à la loi d'orientation N° 92125 du 06/02/1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations budgétaires de l'année, présentées par le Maire.

Ce débat permet au conseil municipal, aux élus de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif (BP), et que les élus municipaux soient informés sur l'évolution de la situation de la collectivité.

Le conseil municipal doit, de par la loi, être saisi dans les deux mois précédent le vote du BP. Le DOB ne fait l'objet d'aucun vote de la part du conseil municipal !

Commentaire :

Compte tenu du nombre important de pages (70) dans ce document, il nous est impossible de vous le communiquer. Le site internet de la ville devrait le mettre en ligne !

Mais en résumé, Le Maire de Pertuis et son équipe municipale sont plus que satisfaits de leur gestion, ainsi que du catalogue de projets annoncés représentant plusieurs millions d'€ !

Qui aurait pu penser le contraire !!!!!!!!!!!

Intervention de Roland ZORZAN :

Mr. Le Maire,

En réponse à vos orientations budgétaires 2012, et sur la situation financière de la commune, je répondrai sur la première partie, qui a trait à l'économie Européenne, en vous disant que nous pouvons être que d'accord avec l'analyse que vous en faite, notamment sur la fragilisation de l'€, et la dégradation, par les agences de notation, de plusieurs pays de la zone "Euro" -dont la France- au motif de forts endettement (1600 milliards d'€ pour notre pays), et des déficits excessifs hors des limites des 3 % du PIB, fixé par la Communauté Européenne !

Cette situation nous entraîne vers un marasme financier et économique sans précédent qui a pour conséquence immédiate une remontée du chômage de masse, un fléchissement de notre consommation, un manque évident d'investissements dans nos entreprises !

Certaines Personnalités Gouvernementales nous disent que cette crise va s'éteindre dès 2012, avec une prévision de croissance de 1 à 1,5%, accompagnée d'une relance de la consommation et d'une baisse du chômage !!!

N'oublions pas que nous rentrons dans une phase électorale en 2012, et qu'il est de bon ton de rassurer les électeurs !

Personnellement, je pense tout à fait le contraire, et que malheureusement cette crise ira bien au-delà de 2012 !!!!

Quant à la loi des finances de l'Etat pour 2012, je la crois trop optimiste s'appuyant sur une réduction des déficits publics, en projetant une baisse de 0,2 % du budget général de l'Etat alors que le taux d'inflation est de l'ordre de 2 % !

Ce qui me gêne le plus dans cette loi, c'est le « Gel » par le Gouvernement des dotations d'Etat aux collectivités locales, et pour certaines allant jusqu'à une diminution des concours financiers !

Ce qui me fait sourire, dans les principales mesures de cette loi des finances, c'est la suppression des "Niches Fiscales", lorsqu'on sait que le Gouvernement a réduit l'impôt sur l'ISF !!!!!

Dans la deuxième partie du DOB, la loi impose de nous faire part des données financières des exercices antérieurs, notamment 2011.

Sans rentrer dans le détail, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre, nous constatons une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), qui, à mon sens, est due à l'évolution du coût de la vie et donc de l'inflation.

Seul Bémol, puisqu'il s'agit de la hausse exponentielle de la masse salariale (415 Agents communaux), qui cumulée avec le remboursement des intérêts d'emprunts et les contingents obligatoires laissent une marge de manœuvre minime à notre commune qui doit être de l'ordre de 10 à 15 % !

Ce qui est budgétairement parlant, une situation "Critique" !!!

Un point positif, tout de même, lorsqu'il s'agit de la diminution des frais financiers (Intérêts d'emprunts) grâce à un recours limité à l'emprunt.

Je précise, puisque cela n'est pas dit dans votre rapport que la politique de désendettement engagée par la commune, date de 1990, pour avoir -il me semble - lorsque vous êtes arrivés aux affaires, avoir trouvé une situation de désendettement acceptable !

Je suis satisfait que cette politique de désendettement se poursuive encore aujourd'hui !!!

Mais il faut dire que si ce désendettement continu, ceci est du à la politique de Fonds de Concours mis en place par la CPA, dès 2008 ; mesure qui a permis à toutes les communes membres de la CPA de limiter leurs emprunts et être plus à l'aise en dépenses de fonctionnement !!!

Je souhaite pour la commune, et pour les contribuables, que cette politique de fonds de concours se perpétue ; mais ce n'est pas ce que laisse entendre notre EPCI qu'est la CPA !

Dans ce cas, le recours à l'emprunt pour notre commune et les autres, redeviendrait d'actualité, ce qui pourrait dégrader notre désendettement communal !

Ce qui aurait pour conséquence d'augmenter nos frais financiers, et limiter un peu plus notre marge de manœuvre !

Dans votre analyse, je suis d'accord sur le fait que vous allez retrouver un "Effet Ciseaux", puisque le constat est de dire que vos dépenses progressent plus vite que vos recettes !

Sur les Recettes réelles de fonctionnement, je sais que le terme déplaît à notre Premier Magistrat, mais vous avez eu une "Embellie" grâce à la perception de nombreux fonds de concours en provenance de la CPA !

Je m'en réjouis, car ces aides financières communautaires ont permis de ne pas, à nouveau, augmenter la fiscalité locale !

POUR 2012 :

Vous nous parlez des perspectives budgétaires en utilisant des termes qui me font frémir !

En Recettes :

Vous écrivez :

- *RECU* des recettes de fonctionnement
- *STAGNATION* des concours financiers de l'Etat
- *FAIBLE* croissance des contributions directes
- *RECU* des compensations fiscales versées par l'Etat
- *STABILITE* des ressources communautaires
- *ATONIE* des produits des services et du Domaine
- *INQUIETUDES* sur les participations de fonctionnement

Tous ces qualificatifs inquiétants me font dire que ces difficultés annoncées vont s'ajouter aux difficultés pour trouver l'Equilibre Budgétaire pour 2012 !!!

Je suis absolument d'accord avec votre analyse, sur le désengagement intolérable, et sur les nombreux transferts de charges de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales, par le gel des dotations, diminutions des compensations fiscales, sans plus aucune recette exceptionnelle comme ce fût le cas sur les exercices précédents !

Je suis toujours surpris lorsque vous écrivez que les tarifs communaux ont été revus avec l'objectif de favoriser une plus grande équité à l'échelle du territoire communal !

Ces tarifs publics communaux ont progressés pour 2012, pour la plupart au-delà du taux d'inflation ; sans oublier de rappeler qu'en 2009, ils ont augmentés dans une fourchette allant de 25 à 300 % !!!

Il faut m'expliquer où se trouve l'Equité, lorsque vous supprimez le quotient familial dans les cantines scolaires !!!

Vous insistez sur une faible croissance des contributions directes en 2012 !

Une fois de plus, je rappelle qu'en 2010 vous avez fortement majoré le taux de la taxe d'habitation (19,56 %) ; ce qui a eu pour conséquence pour les contribuables Pertuisiens une hausse de leurs impôts locaux de 8 à 10 % !!!

De plus, vous nous annoncez pour 2012, à travers la loi des Finances, une revalorisation des valeurs locatives de l'ordre de 1,8 %, chiffre supérieur au taux d'inflation !

Cela veut dire que si la commune enregistre une faible croissance de ses contributions directes en 2012, le contribuable, lui, enregistrera un alourdissement de ses impôts locaux pour 2012 !!!

En Dépenses :

Vous parlez de "rigidité" des dépenses pour 2012 !

En effet, il existe peu de latitude ceci par une nouvelle hausse des charges obligatoires, mais aussi par rapport à la hausse importante de la masse salariale que vous estimez aujourd'hui à 5 %, pour un ratio de 65 % des DRF ; nous en reparlerons au moment des résultats des comptes administratifs !

A tel point que vous pensez à un retour à l'Effet Ciseaux entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, ainsi qu'à d'une dégradation des marges de manœuvres de la ville !

Vous allez devoir imposer, exiger la Rigueur aussi bien dans vos dépenses de fonctionnement que dans vos dépenses d'investissement !

Quant aux charges à caractère Général qui représentent le fonctionnement des services, vous donnez la progression de ces dépenses à 3 % entre 2010 et 2011, mais vous omettez de préciser de combien elles augmenteront en 2012 ?

Sur la charge financière, c'est-à-dire les intérêts d'emprunts vous annoncez une baisse de 11 % par rapport à une politique prudente de recours à l'emprunt.

Au risque de me répéter, la limitation au recours à l'emprunt a pu se faire grâce en grande partie à l'attribution de fonds de concours de la CPA, grâce à des recettes exceptionnelles, grâce à la hausse de la fiscalité locale !

Pour 2012, et les exercices à venir, la situation peut être différente puisque la CPA veut revoir le calcul de la dotation facultative de solidarité communautaire (DSC), en mettant fin aux fonds de concours pour les intégrer, je pense à minima, dans la DSC ; et que d'autre part les emprunts pourraient coûter plus chers aux collectivités locales du fait de la dégradation du triple A de certaines Banques Françaises !

Tous ces éléments financiers conjoncturels pourraient grever notre autofinancement communal ainsi que la charge financière de la commune !

D'ailleurs ce qui vient confirmer mes propos, c'est que votre recours à l'emprunt pour 2012 sera supérieur à celui des exercices précédents afin de financer votre programme pluri annuel !

Je vous invite à regarder, également, votre graphique (Page 43) qui démontre bien que la solvabilité de la ville se dégrade sérieusement !!!

Vos Objectifs pour 2012 :

Compte tenu des perspectives financières 2012 que vous évoquez dans lesquelles la Rigueur, le Risque, l'Inquiétude prédominent, je dirai, sans vouloir polémiquer ou vous vexer, que votre programme est creux, sans de grands chamboulements majeurs pour notre commune !

Vous vous limitez, par Direction, à assurer un fonctionnement normal des services municipaux, sans changement vraiment particuliers et notoires !

Dans les nouveautés immédiates, vous nous annoncez un festival de danse en juin 2012 ; je pense que c'est une bonne initiative pour la Culture. Mais aussi, le transfert de la totalité des illuminations de la ville au secteur privé (Un de plus) !

Vous annoncez, sur 2012, des probabilités de réalisations, d'études, ou de pré-études ; je ne pense pas que ce soit à moi d'en faire la promotion et d'énoncer tous ces projets dont la plupart, sont pour moi, au moment où je vous parle qu'un effet d'annonce ; je pourrai en être convaincu que lorsque vous passerez à la phase "Réalisation" !

Puis vous annexez à ce DOB, une liste de projets d'investissements, avant arbitrage, qui représentent plusieurs dizaines de millions d'€, et une panoplie de réalisations pour plusieurs générations de Pertuisiens !

Beaucoup de ces projets ne verront certainement pas le jour !

D'ailleurs, nous retrouvons dans cette liste de nombreux projets préparés, envisagés, initiés par les précédentes municipalités qui se sont succédées à la tête de notre commune !

En résumé, vous nous annoncez une situation financière morose, difficile dès l'exercice 2012.

Situation qui pourrait avoir des conséquences graves, inattendues pour notre commune et pour nos concitoyens !

Si cela devait se produire, sachez que je ne me réjouis pas de ce contexte, car je sais très bien ce que cela représente pour avoir tenu pendant 20 ans la charge d'adjoint aux finances !!!

Je vous remercie pour votre attention !

Les élus de l'opposition se sont
ABSTENUES sur les rapports suivants:

→ **ABSTENTION** sur le tableau des effectifs des titulaires et des non titulaires des mois de janvier et février 2012 :

Les élus de l'opposition ne sont jamais associés aux travaux ayant traités aux effectifs communaux !

Ce domaine est le domaine Exclusif du Maire de Pertuis ou de son représentant !!!!

Sachez que lors des vœux du Maire nous avons appris que l'effectif est constitué de 415 agents territoriaux, certainement un record pour une ville dont la population diminue selon les sources de l'INSEE !!!

→ **ABSTENTION** sur les rapports 7 et 8 en ce qui concerne des parcelles cadastrées section BB N°22 (278m²) et Section N° 100 (956 m²) N° 107 (156m²) et N° 108 (496m²), Quartier Pie Sainte Anne, pour la réalisation d'une voie POS (VN°31)- Déviation EST de Pertuis.

Cet aménagement routier permettra de réduire la circulation dans le centre ville et notamment au niveau de la rue St. Roch et du boulevard Ledru-Rollin.

La déviation partira de l'actuel croisement entre la rue St. Roch et la rue A. Desolme pour rejoindre la rue L. Arnoux. Certaines parcelles se situent dans l'emprise de cet ouvrage et peuvent faire l'objet d'une acquisition à l'amiable. La ville doit se porter acquéreur.

Le prix de vente fixé entre la ville et les propriétaires fonciers est de 2,10 €/m² !

Intervention de Roland ZORZAN :

Mr. Le Maire,

Dans ce rapport, il est question de l'acquisition de terrains pouvant permettre la réalisation de la voie « Pie Ste Anne », rue Léon Arnoux, que vous appelez voie POS N°3 I- Déviation Est de Pertuis !

Quatorze propriétaires fonciers sont concernés par des acquisitions de terrains afin de réaliser cette voie !

Je me permets de rappeler que cette voie "Pie Ste Anne", à l'origine n'avait pas l'appellation "Déviation Est de Pertuis"; il s'agissait, d'un projet inscrit au POS, afin de réaliser uniquement une voie de liaison Inter-Quartiers.

Vous lui avait attribué d'autorité, dans ce rapport, la qualité de "Déviation Est de Pertuis" !

Pour ce qui est de la véritable déviation Est de Pertuis, il avait été convenu avec le Conseil Général de Vaucluse de mettre un périmètre d'étude, au POS, de la dite déviation, dont la sortie se situe quartier "Pivoulier", côté route de la Bastidonne. Il faut maintenir ce périmètre dans le futur PLU !

D'autre part, vous envisagez de faire réaliser cette voie inter quartier "Pie Ste Anne" par le promoteur de la zone 3Na de la rue Léon Arnoux (250 Logements) qui n'est autre que la SEMEPA, satellite communautaire de la CPA !

Cette société d'économie mixte, avait fait, il y a quelques années, une estimation du coût des travaux pour cette voie qui est de l'ordre de 2.000.000 €, sachant que l'amorce de la voie empiète fortement sur les terres constructibles du lotissement pressenti par la SEMEPA !

J'ai plusieurs questions à vous poser relatives à ce projet, et je vous demande de bien vouloir, si possible, y répondre :

- Je voudrais savoir si la SEMEPA s'est engagée par une convention, à financer une telle dépense dans la réalisation de cette voie ?
- Comme pour la route d'Ansouis, est-ce que le conseil municipal doit se prononcer pour une Participation Voirie et Réseaux (PVR), et savoir si la SEMEPA a le droit, de part la loi, de réaliser une voie Publique, hors lotissement, ce qui normalement devrait être exclusivement du ressort de la commune ou d'un EPCI ?
- Si la SEMEPA était autorisée, et si elle arrivait à prendre en charge financièrement ce projet de voie, compte tenu de son coût exorbitant, que deviendrait le prix des terrains et des logements à construire dans cette zone ?
- Cette zone 3Na avait été réservée pour partie aux 36 sinistrés de l'Eze dont les maisons ont été démolies suite aux inondations. Qu'en est-il de la priorité dont ils devaient bénéficier pour l'acquisition de terrains sur la zone 3Na ?
- Si la SEMEPA ne peut pas financer cette voie, est-ce que la commune va s'engager dans ce type de travaux de voirie ?
- Que pensez-vous faire dans l'étude du PLU, du périmètre de la vraie déviation Est de Pertuis, sachant que la voie "Pie Ste Anne" va amener des bouchons gigantesques rue L.Arnoux et Av. de Verdun, si l'on ajoute à cela les véhicules des 250 logements qui devraient être construits et emprunter ces mêmes voies ?
- Si les propriétaires fonciers ne sont pas tous d'accord pour vendre leurs terres pour la construction de cette voie, comptez-vous utiliser des mesures d'expropriation ?

Personnellement, je ne suis pas favorable à ce que tous les flux de véhicules rentrant ou sortant de Pertuis transitent par cette seule voie "Pie Ste Anne", occasionnant ainsi beaucoup de risques, beaucoup de pollution, beaucoup de désagréments aux riverains du quartier Est de notre commune, d'autant plus que les flux de véhicules sont de l'ordre de 30.000 Véhicules/Jour !!!

Je m'abstiendrai sur ce rapport !

Intervention de Lucette REYNAUD:

Mr. Le Maire,

Je ne voterai pas sur les rapports N° 7 et 8 (Refus de vote) ; en effet, pour ne pas être accusée d'être juge et partie sachant que ma famille proche est concernée par une future expropriation en lien avec cette réalisation !

Cette voie appelée « Déviation » par le Maire, je la nomme « Voie à petite issue » car elle va aboutir devant le petit pont de chemin de fer de la voie ferrée, c'est-à-dire sous le quartier St.Roch : Un Entonnoir !!!!

Le Maire parle d'utilité publique !!! Je rappelle que les sinistrés de l'Eze qui à l'origine étaient prioritaires du lotissement de la zone 3Na et donc bénéficiaires de cette voie VC 3I, ont tous trouvé des solutions de relogement depuis le temps !

Sur cette zone 3Na, il ne s'agit plus que d'une opération immobilière dont les chiffres nous échappent !!!!

Je signale que je veux continuer, comme depuis longtemps, à me battre pour la Véritable Déviation – Pont de Durance/route de la Bastidonne- qui permettra aux véhicules de ne pas passer en centre ville et sera un moyen de contournement digne d'une ville de 20.000 Habitants !

Certes, c'est un projet d'envergure et à construire aux côtés du CG84 ; mais il est nécessaire de garder à l'esprit que le contournement de la ville est une des priorités pour Pertuis !

Commentaire :

Il faut savoir que ce projet desservira, également la zone 3Na rue Léon Arnoux où il est prévu la construction des 250 logements (Collectifs et individuels) qui donneront sur cette voie !

Le Maire répond :

La mairie a chargée la SEMEPA, Société d'Economie Mixte (SEM, satellite de la CPA), de traiter les acquisitions foncières, et c'est cette même SEM qui va construire les 250 logements sur la zone 3Na.

La réalisation de cette voie publique sera réalisée par la commune et par la CPA ; le coût est estimé, aujourd'hui, à 2.000.000 € !

Qu'en sera-t-il dans un an ou deux ?

Les parcelles qui devaient être réservées pour les sinistrés de l'Eze lors des inondations de 1993, sur cette zone 3Na, ne sont plus d'actualités selon les propos du Maire et l'enquête qui aurait été menée !

Il n'hésitera pas à utiliser des mesures d'expropriations pour les propriétaires fonciers refusant toute transaction, afin que ce projet de voie Pie St.Anne aboutisse !

Pour nous, élus d'Opposition, ce projet de déviation EST- tel que présenté- est une aberration par rapport aux flux considérables de véhicules qui vont transités par cette seule et unique voie !

Certes, le problème de surcharge de circulation rue St. Roch sera résolu - et encore ceci reste à prouver -, mais ce même problème va être transporté et amplifié Rue L. Arnoux (Feux Tricolore), avenue de Verdun et toujours sur le Bd. Ledru-Rollin, si l'on ajoute à cela les véhicules des 250 logements qui vont être réalisés dans ce secteur ; d'où la nécessité absolue d'une véritable déviation Est partant du pont de Durance vers la route de la Bastidonne ; ce projet est à élaborer avec le CG84 !

Le Maire de Pertuis prétexte que cette déviation à partir de la Durance est irréalisable puisque située dans la zone inondable de ce cours d'eau ; mais alors, que dire de l'autoroute, de la déviation Sud-ouest qui sont situées et construites dans cette même zone inondable !!!

Nous pensons, sans en être convaincu, que Le Maire a admis qu'il fallait garder, dans le futur PLU, un périmètre d'étude d'une véritable déviation Est de Pertuis, ceci conjointement avec le Conseil Général de Vaucluse qui a la seule compétence de ce type de projet !